



HAL
open science

Les sondages clandestins de la Résistance en France occupée au début de l'année 1944. Chapitre 6.

Jean-Paul Grémy

► **To cite this version:**

Jean-Paul Grémy. Les sondages clandestins de la Résistance en France occupée au début de l'année 1944. Chapitre 6. : Le Comité Français de la Libération Nationale.. 2012. halshs-00709563

HAL Id: halshs-00709563

<https://shs.hal.science/halshs-00709563>

Preprint submitted on 19 Jun 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jean-Paul GRÉMY

**LES SONDAGES
CLANDESTINS
DE LA RÉSISTANCE
EN FRANCE OCCUPÉE
AU DÉBUT DE L'ANNÉE 1944**

CAHIER N° 6

(26 juin 1944)

**LE COMITÉ FRANÇAIS
DE LA LIBÉRATION
NATIONALE**

QUESTION 4B

Enoncé : Est-ce qu'à vos yeux, le Comité d'Alger représente les sentiments et les aspirations de la France, bien qu'il n'ait pas été élu sur le sol français ?

DONNEES TECHNIQUES DE L'ENQUETE

Nombre de personnes interpellées : 354 Français de naissance

Période de l'enquête : 25/5/44 - 19/6/44

Pour les régions touchées et le nombre et professions des agents enquêteurs, voir Cahier N° 1, page 2.

COMPOSITION DE L'ECHANTILLONNAGE

a) - Composition suivant les activités :

Patrons	32 %
Salariés	31 %
Professions libérales	17 %
Fonctionnaires	7 %
Rentiers, retraités et pensionnés	9 %
Sans profession	4 %

b) - Composition suivant le rang social :

Rang social élevé	20 %
Rang social moyen	47 %
Rang social modeste	33 %

c) - Composition suivant la couleur politique :

Résistants	18 %
Neutres	19 %
Sympathisants	63 %

(Les collaborateurs n'ont pas été questionnés)

d) - Composition suivant l'âge :

Jeunes (25 ans - 34 ans)	20 %
Moyens (35 ans - 55 ans)	61 %
Agés (56 ans - 70 ans)	19 %

Pour ces 4 compositions, voir aussi Cahier N° 1, pages 2 et 3.

RESULTATS DE L'ENQUETE SUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

OUI	70 %
NON	18 %
INDECIS	12 %

Réponses positives

Elles se rangent suivant deux idées (1) :

1°- "On ne connaît pas le programme du Comité d'Alger et il n'a pas eu souvent l'occasion d'agir. Mais par le pavillon qu'il a hissé, cet organisme s'impose comme étant le seul autour duquel on puisse se rallier, en attendant de les voir à l'oeuvre".

Cette formule représente la majorité des réponses positives. Elle est très pondérée et contient une condition suspensive dont on entend faire dépendre le sort de ce futur gouvernement, autrement dit on entend se prononcer définitivement le jour où on les aura vu gouverner et donner des preuves pratiques sur le sol même du pays. En somme, les personnes interrogées répondent affirmativement à la question concernant l'identité de sentiments et d'aspirations, mais font des réserves pour une question qui ne leur a pas été posée, mais qu'ils sous-entendent : celle de savoir si un jour le Comité d'Alger aura le droit de se transformer en gouvernement.

La réserve suivante a été plusieurs fois exprimée en même temps que la réponse elle-même :

".....mais, de toutes façons, certains de ses membres - anciens politiciens -, ne devraient pas s'y trouver".

On y voit le désir de ceux qui voudraient que "ça change" et ne plus avoir à compter avec les hommes de la défaite.

Enfin nous devons ajouter, toujours à cette même occasion, une réflexion significative entre toutes.

".....Sans les contestations des Anglo-Américains, nombre de doutes ne se seraient pas produits à l'égard du caractère représentatif du Comité d'Alger".

(1) Les phrases mentionnées sont de celles que les personnes interrogées ont données en réponse à nos agents. Etant le mieux formulées, nous les avons choisies comme exemple-type des idées qu'elles expriment.

Et cela signifie que la "non-reconnaissance" des Anglo-Saxons a entamé la confiance de quelques-uns dans les possibilités futures du Comité d'Alger.

2°- "Le Comité d'Alger représente la France, car il émane de ceux qui n'ont jamais collaboré avec les Allemands, poursuit le même but que nous tous - c'est-à-dire chasser le Boche du sol français - et enfin, parce que justement il n'a pas été constitué dans la métropole occupée par l'ennemi et sous l'emprise des traîtres".

C'est la vérité incontestable pour tous ceux qui s'interrogent uniquement en patriotes, sans se préoccuper de ce que pense leur jugement de citoyens. Ce sentiment restera dans l'histoire de l'heure présente, quelles que soient les contingences d'utilité pratique qui pourraient s'imposer par la suite.

Réponses négatives

Se répartissent en trois catégories :

1°- "Le Comité d'Alger ne représente pas la France, car ses membres ont jadis quitté le pays :

- ils ont donc manqué à la loi d'honneur qui impose au capitaine de rester à son poste sur le bateau qui sombre ;
- ils sont forcément à la solde de l'étranger ;
- ils ignorent ce qui se passe chez nous ;
- étant trop loin, ils n'arrivent plus à avoir sur nous la moindre autorité".

Ce genre de réponse - d'une sophistique ingénieuse - évoque tout ce que la propagande de Vichy nous a fait entendre depuis l'armistice. Ces réponses proviennent d'ailleurs, pour la plupart, de ceux qui, ayant plus ou moins "collaboré" par les affaires ou autrement, ont peur du jour qui amènera le règlement des comptes. (L'affaire Pucheu les effraie le plus).

La seule variante qui, apparemment, présente un certain sérieux, est celle qui s'exprime ainsi :

"Le Comité d'Alger, de par les circonstances où il se trouve, est - tout comme Vichy - à la solde de l'étranger".

Ceux qui répondent ainsi, sont peut-être objectifs, mais ils prouvent qu'ils se sont quand même laissés prendre au piège de la propagande, ne voyant pas que, dans ce cas, personne ne pourrait plus se ranger aux côtés de ses Alliés sans se voir considéré comme "vendu" à eux...

2°- "Le Comité d'Alger ne représente pas les aspirations de la France, car il prouve à chaque instant - par la présence d'anciens parlementaires, par celle des communistes et par les rivalités dont il est le siège -, qu'il ramènera la France à l'état où elle se trouvait avant la guerre, c'est-à-dire prête à une nouvelle défaite".

Ces réponses sont presque aussi fréquentes que les précédentes mais proviennent de personnes ayant en général la conscience moins entamée. Toutefois, ceux qui pensent ainsi sont pour la plupart des "Neutres", c'est-à-dire des individus qui n'entendent faire aucun effort de compréhension pour la cause de la démocratie et de la liberté et dont les sentiments - tels qu'ils résultent des sondages précédents -, se montrent proches de l'extrême droite de la population française.

3°- "Le Comité d'Alger incite les Français à des dissensions trop graves".

Ces réponses sont bien moins fréquentes que les précédentes, et sont en général données par ceux qui frôlent la "collaboration". Là aussi, on évoque souvent l'affaire Pucheu.

Réponses indécises

L'indécision provient pour tous du fait qu'on n'entend pas séparer les sentiments de l'action. Ils disent ne pas pouvoir se prononcer, uniquement d'après les sentiments que le Comité d'Alger exhibe, mais demandent à voir la façon dont il saura agir en tant que gouvernement. Une telle activité faisant défaut à leurs yeux pour le moment, ils attendent l'avenir pour se prononcer.

L'OPINION DANS LES DIVERSES CATEGORIES DE FRANÇAIS

<u>Catégorie</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Indécis</u>
Patrons	76 %	16 %	8 %
Salariés	65 %	19 %	16 %
Professions libérales	75 %	15 %	10 %
Fonctionnaires	72 %	18 %	10 %

On constate que les salariés se détachent de leurs compagnons de travail, par une attitude nettement moins affirmative quoique favorable dans l'ensemble. La question serait à étudier, car nous n'en voyons pas d'explication.

<u>Couleur politique</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Indécis</u>
Résistants	90 %	0 %	10 %
Sympathisants	76 %	13 %	11 %
Neutres	35 %	52 %	13 %

Les pourcentages illustrent parfaitement bien les sentiments de ces trois catégories de Français.

<u>Agés</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Indécis</u>
Jeunes	56 %	35 %	9 %
Moyens	75 %	14 %	11 %
Agés	68 %	18 %	14 %

Pour les jeunes, même remarque que pour les Salariés. Nous ne saurions pas expliquer pourquoi ils sont si peu favorables aux hommes d'Alger.

<u>Rang social</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Indécis</u>
Modeste	72 %	18 %	10 %
Moyen	71 %	14 %	15 %
Elevé	67 %	29 %	4 %

Le rang social Elevé est moins hésitant, mais au détriment des voix affirmatives.

CONCLUSIONS

Malgré les termes précis de notre question, les réponses obtenues ont systématiquement développé un point de vue plus ample : le Comité d'Alger en tant que symbole et en tant que gouvernement possible pour la France de demain.

Car les individus interrogés ne voient pas l'intérêt d'une telle question si elle ne doit viser qu'un résultat platonique. Chacun d'entre eux - en tant que Français - étant normalement censé représenter les sentiments et les aspirations de la France, les hommes d'Alger ne sauraient plus avoir à leurs yeux un intérêt particulier s'ils n'étaient que des "bons Français".

Alors ils demandent autre chose encore : que ces hommes sachent gouverner. Mais ceci étant une question à laquelle seul l'avenir saurait répondre, il en est résulté de l'indécision chez les uns et des réponses sous condition chez les autres.

Néanmoins, la conclusion qui résulte de notre enquête c'est que la majorité des Français agrée les personnalités qui forment le Comité d'Alger et ne demande pas mieux que de voir des hommes de cette équipe se montrer capables de gouverner le Pays et de lui retrouver au plus vite sa prospérité, sa puissance et sa gloire d'antan.

LA REPRÉSENTATIVITÉ DU CFLN

Le problème central soulevé par la question 4B est celui de la composition du Comité Français de la Libération Nationale (dit "Comité d'Alger") à l'approche de la Libération. Le principal enjeu qui en découle tient à l'éventualité que ce Comité devienne ultérieurement le gouvernement de la France libérée. Les anciens parlementaires qui y siègent vont-ils ramener le régime abhorré de la troisième République ? Le fait que le CFLN ne se soit pas formé sur le sol métropolitain ne risque-t-il pas d'entraîner une subordination aux Alliés (et donc une nouvelle occupation étrangère) ? Ces inquiétudes trouveront d'ailleurs un écho dans deux sondages de juin et juillet 1944, l'un sur les relations de De Gaulle avec les Alliés (question 5B, *Cahier* n° 12), l'autre sur la tenue d'élections après la Libération (question 6A, *Cahier* n° 13).

La question de la représentativité du "Comité d'Alger" se pose d'autant plus que sa composition résulte, non d'élections démocratiques (impensables dans les circonstances du moment), mais de décisions d'un petit groupe de personnalités présentes à Alger. Or, la gestation et les premiers mois d'existence du CFLN ont été particulièrement difficiles. La période qui s'étend de novembre 1942 (débarquement allié en Afrique du Nord) à novembre 1943 (avant-dernier remaniement du CFLN) a été l'occasion d'un combat entre deux courants politiques : d'une part les représentants de la France Combattante, qui bénéficiaient du soutien de la Résistance intérieure, et d'autre part les tenants de la "Révolution Nationale", fidèles à l'esprit du Maréchal Pétain. Ces derniers pensaient en effet que le Maréchal approuvait secrètement leur combat contre les Allemands, tout en le désavouant officiellement par souci de sécurité¹. Pour des raisons tactiques, auxquelles s'ajoutait l'animosité personnelle de Roosevelt envers de Gaulle, les États Unis les ont activement soutenus pendant cette période ; ils ont ensuite soutenu le général Giraud, avant finalement de se voir contraints de reconnaître la légitimité du général de Gaulle et de la France Combattante.

La genèse du CFLN.

Dans de nombreux pays d'Europe, l'occupation allemande avait eu pour conséquence le départ en exil du gouvernement légal, et la nomination d'un *gauleiter* pour administrer le pays. C'est ainsi que Londres "était devenue une sorte de capitale libre de l'Europe occupée. Le roi Haakon de Norvège, la reine Wilhelmine de Hollande, le président Benes pour la Tchécoslovaquie, le général Sikorski pour la Pologne, y avaient trouvé asile avec leurs gouvernements [...]. Si le roi Léopold III a cru devoir se considérer comme prisonnier de guerre en Belgique, il ne fait pas de doute que M. Pierlot préside à Londres le gouvernement belge légal. Seuls le Danemark² et la France échappent à la règle" (Michel 1968-1969 : 166). La situation de la France était unique dans les pays sous occupation allemande, puisqu'un gouvernement apparemment légal était toujours en place, et bénéficiait d'une reconnaissance internationale (dont témoignait la présence à Vichy d'ambassadeurs de nombreux pays étrangers). Pour la France libre, il était indispensable de constituer un gouvernement français en exil, qui puisse être reconnu comme représentant le peuple français en lutte contre les Allemands. Dans cette perspective, en dépit de nombreuses difficultés, le Comité Français de la Libération Nationale (CFLN) sera créé le 3 juin 1943.

¹ L'amiral Darlan expliquait, le 15 novembre 1942 que "le Maréchal se trouve dans l'impossibilité de faire connaître sa pensée intime" (cité par Silvère 1944 : 18).

² Le Danemark, occupé par surprise en quelques heures (le 9 avril 1944), était devenu de fait une sorte de protectorat allemand.

De l'appel du 18 juin au Comité National Français.

Le 17 juin 1940, à 12 heures 30, le maréchal Pétain, chef du gouvernement de la France, avait lancé à la radio le message dans lequel il annonce : "Je me suis adressé cette nuit à l'adversaire, pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec nous, entre soldats, après la lutte et dans l'honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités". Le lendemain 18 juin, à 22 heures, sur les ondes de la BBC, le général de Gaulle prononce son appel à la résistance contre les Allemands (De Gaulle 1954 : 267-268). À cette date, il est seul. Promu général de brigade à titre temporaire au début du mois, nommé Sous secrétaire d'État à la Défense Nationale et à la Guerre du gouvernement Reynaud depuis deux semaines, il est pratiquement inconnu du public. Les Britanniques, comme d'ailleurs de Gaulle lui-même, s'attendent à ce qu'il soit rejoint en dissidence par des hommes politiques de plus grande renommée ; il n'en sera rien. Pragmatique, Churchill lui déclarera, le 27 juin : "Vous êtes tout seul ! Eh bien ! je vous reconnais tout seul !". Le lendemain, le gouvernement britannique reconnaîtra officiellement le général de Gaulle comme chef de tous les Français libres (Crémieux 1996 : 78-79).

"Dès le premier instant, j'avais entretenu M. Churchill de mon intention de provoquer, si possible, la formation d'un "Comité national" pour diriger notre effort de guerre. [...] Presque inconnu, complètement dépourvu, il eût été de ma part dérisoire de proclamer "gouvernement" l'organisme élémentaire que je formais autour de moi" (De Gaulle 1954 : 79, 82). Malgré l'intention affirmée par de Gaulle de constituer l'équivalent d'un gouvernement français en exil, les Français libres ne disposaient pas encore d'une représentation officielle : "Les gouvernements européens réfugiés en Angleterre ont l'autorité d'un pouvoir légitime. Au contraire, les Français de Londres sont des "dissidents", des rebelles au Maréchal, qui a les apparences de la légitimité et qu'entoure la gratitude orchestrée de la nation" (Crémieux 1996 : 280). À la fin du mois de juin 1940, le projet de création d'un Comité national français échoue, la plupart des "personnalités" françaises pressenties s'étant dérobées (De Gaulle 1954 : 82-185 ; Crémieux 1996 : 69-77).

Quatre mois plus tard, trois jours après la rencontre de Pétain et Hitler à Montoire (qui scelle la politique de collaboration avec l'Allemagne), de Gaulle promulgue à Brazzaville ("en territoire français") l'ordonnance n° 1 du 27 octobre 1940, qui crée le Conseil de Défense de l'Empire : "Aussi longtemps qu'il n'aura pu être constitué un gouvernement français et une représentation du peuple français réguliers et indépendants de l'ennemi, les pouvoirs publics, dans toutes les parties de l'Empire libérées du contrôle de l'ennemi, seront exercés, sur la base de la législation française antérieure au 23 juin 1940" par le Conseil de Défense de l'Empire, "qui a pour mission de maintenir la fidélité à la France, de veiller à la sécurité extérieure et à la sûreté intérieure, de diriger l'activité économique et de soutenir la cohésion morale des populations des territoires de l'Empire" (De Gaulle 1954 : 304-305). Cet organe de représentation collective rassemble, sous la présidence du général de Gaulle, des militaires de haut rang, des administrateurs coloniaux, et diverses personnalités. C'est essentiellement une instance délibérative, qui "constitue une première étape dans l'entreprise destinée à légitimer la France libre", et à faire reconnaître celle-ci par les Alliés, les neutres, et la Société des Nations (Broche *et al.* 2010 : 362).

Un mois plus tard, le 16 novembre 1940, de Gaulle signe, toujours à Brazzaville, la "Déclaration organique". Cette déclaration, qui complète le "Manifeste de Brazzaville" du 27 octobre, définit les fondements juridiques et doctrinaux du "nouveau pouvoir français", et dénonce le caractère anticonstitutionnel du "pseudo-gouvernement de Vichy". Constatant que "tout le territoire de la France métropolitaine est sous le contrôle direct ou indirect de l'ennemi", il en infère que "l'organisme dit "gouvernement de Vichy" qui prétend remplacer le gouvernement de la République, ne jouit pas de cette plénitude de liberté qui est indispensable à l'exercice intégral du pouvoir". Les Français sont, en conséquence, dégagés de toute obligation envers ce dernier. Il annonce enfin que, vu l'impossibilité, en raison des circonstances, de respecter la lettre de la législation française antérieure au 23 juin 1940 (qui demeure en vigueur), le général de Gaulle assure la plénitude de ce "nouveau pouvoir" en

attendant que le peuple français puisse librement se prononcer (De Gaulle 1954 : 303-304, 313-317 ; Crémieux 1996 : 180-182 ; Broche *et al.* 2010 : 410-411).

Une nouvelle étape vers l'institutionnalisation de la France Libre sera franchie le 24 septembre 1941, avec la création du Comité National Français (CNF). De retour à Londres après huit mois passés en Afrique et en Orient, le général de Gaulle entreprend alors "une longue phase d'organisation". Son objectif est de créer un organisme qui aurait les attributions et les pouvoirs d'un gouvernement, mais sans en avoir le titre, de Gaulle réservant celui-ci "pour le jour, si lointain qu'il dût être encore, où pourrait se former un pouvoir aux dimensions de l'unité française" (De Gaulle 1954 : 219-220).

La réalisation de ce projet a été hâtée par une initiative malheureuse de l'amiral Émile Muselier, chef des Forces navales françaises libres. Celui-ci, très critique envers de Gaulle, avait proposé en mars 1941 la création d'un "comité de coordination" dont il aurait assuré la présidence. Cette tentative n'ayant pas abouti, il en propose une nouvelle mouture le 18 septembre de la même année, sous le nom de "Comité Exécutif de la France Libre". Ce comité de cinq membres, comptant quatre antigaullistes et un seul gaulliste (René Pléven), serait présidé par Muselier. "Le général de Gaulle se bornerait à en présider les séances plénières tout en restant chef suprême des forces armées" ; de Gaulle en serait "président d'honneur", et Muselier "président en exercice" (Crémieux 1996 : 262-267). Après de longues tractations, facilitées par la médiation des Britanniques, Muselier retire sa proposition, et de Gaulle peut annoncer officiellement le 24 septembre la naissance du Comité National Français ; l'amiral Muselier y occupe le poste de commissaire à la Marine (de guerre) et à la marine marchande (Crémieux 1996 : 272).

"Le Comité National est un véritable organe gouvernemental qui se veut démocratique, même si les commissaires sont responsables devant son seul président et s'il n'est fait appel qu'exceptionnellement à la responsabilité collective de ses membres" (Broche *et al.* 2010 : 323). "De ce Comité, de Gaulle est bel et bien le maître. La responsabilité collective est limitée aux dispositions de nature législative, qui font l'objet d'ordonnances délibérées par le Comité National. Les commissaires ont toutes les attributions individuelles et collégiales normalement dévolues aux ministres français, ils peuvent signer des décrets et des arrêtés, mais ils sont nommés par lui et responsables devant lui. Le Comité comprend huit membres, dont six lui sont tout acquis" (Crémieux 1996 : 272).

"La formation du Comité National consolide la France Libre. Elle ne lui vaut cependant qu'une reconnaissance nationale limitée". Les gouvernements britannique, néo-zélandais, et sud-africain, de même que les gouvernements en exil à Londres, reconnaissent le CNF comme représentant tous les Français libres soutenant la cause alliée ; mais ils spécifient que la reconnaissance du CNF n'implique aucunement l'approbation de ses fondements juridiques et institutionnels. Toutefois, l'URSS assortit sa reconnaissance d'une promesse d'aide et d'assistance. Le 14 juillet 1942, la France Libre devient la France Combattante, signifiant ainsi l'union des Résistances intérieure et extérieure (Crémieux 1996 : 273-275). En effet, les liens du CNF avec la Résistance sur le sol métropolitain se sont progressivement renforcés, et, le 28 juillet 1942, le Résistant André Philip devient membre du Comité National ; ultérieurement, Jean Moulin sera nommé commissaire national délégué en France, sans que, pour des raisons de sécurité, son véritable nom soit mentionné (Broche *et al.* 2010 : 323).

Les conséquences du débarquement anglo-américain en Afrique du Nord.

Le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord et l'invasion de la "zone libre" par les Allemands et leurs alliés italiens modifient la donne. En principe, sur le plan international, il ne devrait plus désormais être possible de dénier à la France Combattante le droit de représenter les

Français luttant contre les Allemands, puisque le gouvernement de Vichy, qui prétendait incarner la légitimité nationale, est de fait prisonnier de l'occupant ¹.

Pourtant, les conditions calamiteuses dans lesquelles s'est déroulé le débarquement, la résistance des forces françaises fidèles au Maréchal, la présence fortuite à Alger de l'amiral Darlan (chef de l'armée d'armistice et successeur désigné de Pétain), ainsi que l'accord conclu entre les forces alliées et représentant supposé du Maréchal, ont eu pour conséquence le maintien de fait du régime de Vichy pendant les mois qui ont suivi le débarquement. Sur le plan militaire, le débarquement en AFN avait été placé sous la direction du général américain Dwight Eisenhower. Des moyens considérables (290 bâtiments, 110 000 hommes) avaient été engagés, trois zones de débarquement avaient été prévues (Casablanca, Alger, et Oran), et la flotte était parvenue sans encombre en vue des côtes, car les Allemands pensaient que ce convoi se dirigeait vers Tripoli ou Benghazi, pour apporter des renforts à Montgomery, après son offensive victorieuse contre Rommel à El-Alamein (Amouroux 1999, III : 280).

Les déboires rencontrés par les troupes anglo-américaines lors de leur débarquement tiennent en partie au caractère improvisé et hasardeux de l'opération (Crémieux 1996, 563 ; Kersaudy 2004, 142, 152-154), mais surtout à la méfiance américaine envers les Français. D'abord envers de Gaulle et la France Combattante : non seulement les Américains ont refusé que des troupes françaises libres débarquent avec eux, mais ils ont jugé risqué de tenir de Gaulle au courant de l'opération "Torch" (Roosevelt exigeait le secret absolu pour raisons de sécurité, Langer 1947 : 304) ². Ensuite envers le général Giraud, que Roosevelt soutenait pour faire opposition à de Gaulle, et à qui on avait promis le commandement des troupes lors du débarquement, et qui n'a pu même y prendre part ³. Enfin, envers les Résistants locaux (d'obédience giraudiste), qui avaient pris contact avec l'ambassadeur américain Murphy, et convenu avec lui d'un plan en vue de faciliter le débarquement, mais qui n'ont pas été informés convenablement, ce qui a compromis gravement leur tentative ⁴.

En conséquence, les "conspirateurs" ont été arrêtés le dimanche 8 novembre au matin, et les troupes fidèles au gouvernement de Vichy se sont opposées par les armes aux troupes anglo-américaines. La situation a été très différente selon les points de débarquement. À Alger, la Résistance a finalement permis au général américain Clark de négocier, le 8 novembre au soir, la reddition de la ville avec l'amiral Darlan (qui se trouvait à Alger, de manière non préméditée, au chevet de son fils atteint de poliomyélite). "Les Américains sont surpris de ne pas être accueillis en libérateurs et les

¹ Après la capitulation du général Dupont en Andalousie (Baylen, 1808), Napoléon avait déclaré : "Un général soumis à l'ennemi n'a plus le pouvoir de donner des ordres" (cité par Facon 1998 : 79). C'est d'ailleurs cet argument qu'utilisera le général Giraud pour se considérer comme délié de son allégeance au maréchal Pétain.

² Le 5 septembre 1942, l'ambassadeur américain Murphy adressait au chef des services secrets américains, le colonel William Donovan un mémorandum dans lequel il déclarait : "La question se pose de savoir si le général de Gaulle, qui a adopté une attitude hostile et arrogante à l'égard de la Grande-Bretagne ces derniers temps au sujet de la question syrienne, serait capable de trahison dans le cas où les États-Unis se livreraient à une opération militaire en Afrique du nord française. Il semblerait sage d'empêcher en ce moment les Français combattants de connaître l'état actuel de vos discussions" (Langer 1947 : 310). "Pour le président Roosevelt, du reste, les Américains sont si populaires à Vichy que le débarquement s'effectuera certainement sans opposition - à condition bien sûr que les Anglais ne se montrent pas trop, et que les Français Libres ne se montrent pas du tout" (Kersaudy 2001 : 221). De Gaulle, qui se trouvait alors à Londres, ne fut prévenu (par les Anglais) que le 8 novembre au matin (Crémieux 1996 : 557 ; témoignage de Pierre Billotte, in Rondeau *et al.* 1997 : 315).

³ Voir Langer 1947 : 335-336 ; Aron *et al.* 1959-1974, II : 243, 246, 260 ; Levisse-Touzé 1998 : 233-259.

⁴ Ce groupe de Résistants, sans liens avec la France Combattante, mais en contact avec le général Giraud, a réussi, dans la nuit du 7 au 8 novembre, à neutraliser les autorités de Vichy à Casablanca et à Alger ; l'ignorance des opérations dans laquelle les Américains les ont tenus a conduit à leur échec et leur arrestation. À Oran, la tentative a également échoué, mais sans que les Américains soient en cause. Toutefois, l'effet de surprise causé par ces actions insurrectionnelles ont favorisé l'avance alliée à Alger et permis le cessez-le-feu du 8 novembre (Aron *et al.* 1959-1974, II : 238-249 ; Kersaudy 2004 : 155-159 ; Crémieux 1996 : 563-564 ; Levisse-Touzé 1998 : 249-251).

résistants déçus du déroulement des négociations" (Levisse-Touzé 1998 : 251). Partout ailleurs, des combats meurtriers se sont déroulés entre les troupes françaises et les forces de débarquement.

Étant le commandant en chef des forces armées (air, terre, mer) du gouvernement Pétain, l'amiral François Darlan est la plus haute autorité de Vichy présente en AFN ; il a donc le pouvoir de négocier avec les Américains. Après avoir pris contact avec Pétain, qui tergiverse et ne lui donne pas d'instructions claires (Martin du Gard 1948 : 301-302, note 1 ; Aron *et al.* 1959-1974, I : 254-279 ; Crémieux 1996 : 563, et 807, note 13), il signe le 13 novembre l'armistice qui met fin aux combats en Algérie et au Maroc. Dès le 10 novembre, il avait fait savoir à l'ambassadeur Murphy qu'en cas d'invasion de la zone libre par les Allemands et les Italiens, il ignorerait l'ordre de Pétain de s'opposer aux forces anglo-américaines (Levisse-Touzé 1998 : 254)¹.

Le bilan de ces quelques jours d'affrontement est lourd. À Oran, les pertes françaises se sont élevées à 347 tués ou blessés ; au Maroc (Safi, Port-Lyautey), les combats ont entraîné la perte totale des forces aéronavales, navales et aériennes françaises, et fait 999 tués ou blessés. Du côté anglo-américain, on dénombre 479 tués et 720 blessés (Levisse-Touzé 1998 : 249-259). En Tunisie, le résident général, l'amiral Jean-Pierre Esteva, résiste au débarquement allié ; mais il ne s'oppose ni au débarquement en Tunisie d'un corps expéditionnaire allemand, ni à la saisie par les Italiens des bâtiments de guerre français se trouvant à Bizerte. La campagne reconquête de la Tunisie par les armées Alliées (dont les Forces Françaises Libres) ne s'achèvera qu'en mai 1943.

Le jour même de la signature de l'armistice par François Darlan, *La Vigie Marocaine* titre en première page : "Au nom du Maréchal et d'accord avec lui, l'amiral de la flotte Darlan assume la responsabilité des intérêts français en Afrique du Nord" (Aron *et al.* 1959-1974, II : 261). C'est bien ainsi, en effet, que se présente la situation en Algérie. Dans une allocution prononcée à la fin du mois de novembre, Darlan a d'ailleurs renouvelé son allégeance au Maréchal : "Je sais pertinemment que j'interprète honnêtement les idées du Maréchal ; je continue à suivre ses instructions d'autrefois lorsque j'accepte le secours des Américains et de leurs alliés pour la liberté et le rétablissement complet de la souveraineté de la France. Je sais d'ailleurs que le Maréchal partage mes sentiments d'amitié envers les peuples des États-Unis et en aucun cas on ne me fera croire que le vainqueur de Verdun est de connivence avec les usurpateurs qui ont ravi à la France l'Alsace, la Lorraine, la Savoie, Nice, la Corse et l'Afrique du Nord. Les dictateurs affament la France. C'est sous la pression allemande que le Maréchal a transmis une partie de ses pouvoirs à Laval. Or nous avons prêté serment solennel au Maréchal, pas à Laval, et ce serment nous le respectons au moins dans son esprit" (cité par Martin du Gard 1948 : 306).

Le 22 novembre, Darlan signe avec le général Clark un accord aux termes duquel les Américains lui confient l'administration de l'Afrique du Nord². Ainsi, "l'homme des Protocoles de Paris"³, l'un des acteurs les plus favorables à la collaboration avec l'Allemagne est intronisé par les

¹ L'amiral Darlan avait d'ailleurs déjà eu des contacts avec les Américains au début du mois d'octobre 1942. Selon William Leonard Langer (1974 : 336-339), ayant appris, de sources allemandes et japonaises, l'existence d'un projet américain d'attaque sur Dakar ou Casablanca, l'Axe avait invité Vichy à résister ; Darlan avait alors entrepris des pourparlers avec le diplomate américain Robert Murphy : "Cette perspective avait déterminé Darlan à se joindre aux Alliés et à leur amener la flotte, à condition qu'il pût avoir le commandement des troupes françaises en Afrique du Nord". Mais le général Giraud, qui avait l'oreille des Américains, avait alors fait savoir qu'il s'opposait à toute négociation avec Darlan.

² Selon les accords Darlan-Clark, le personnel gouvernemental est maintenu en place ; les Américains sont exemptés de tous impôts, directs et indirects ; ils bénéficient de l'extraterritorialité juridictionnelle ; ils ont la possibilité d'administrer les zones militaires définies par eux ; et enfin, plus grave, les forces américaines peuvent être amenées à assurer le maintien de l'ordre. D'autre part, alors que le dollar US vaut 43,50 francs, le taux de change est fixé à 75 francs pour un dollar (Levisse-Touzé 198 : 262-264).

³ Les protocoles de Paris (27-28 mai 1941) établissaient un début de coopération militaire entre la France et l'Allemagne, en Afrique et au proche orient. En particulier, ils autorisent les Allemands à utiliser les aérodromes syriens, la voie ferrée Tunis-Gabès, et les ports de Bizerte et de Dakar (Cointet *et al.* 2000 : 586).

Américains pour diriger la nouvelle zone dissidente de l'Empire" (Levisse-Touzé 1998 : 261). Prenant le titre de Haut-Commissaire de France en Afrique, il constitue un pouvoir exécutif et promulgue "au nom du Maréchal" des ordonnances appelées "lois d'État". Sur le plan intérieur, l'occupation de l'Afrique du Nord par les troupes alliées sans la participation de la France Combattante a donc pour conséquence le maintien du régime de Vichy dans les territoires ainsi occupés. Darlan "substitue à un vichysme sous contrôle allemand un vichysme sous contrôle américain. Les lois fondamentales concernant les juifs et les sociétés secrètes sont maintenues ainsi que la dissolution des partis politiques" (Levisse-Touzé 1998 : 268). Jean-François Muracciole (2002 : 441-443, *passim*) résume ainsi la situation :

Sur le plan politique, les choses sont complexes. Après son complet ralliement aux Américains, Darlan assoit sa position en Afrique du Nord en signant, le 22 novembre 1942, un accord global avec le général Clark. Les "accords Darlan-Clark" établissent une semi-occupation américaine en Afrique du Nord et, par bien des égards, les concessions faites par Darlan vont plus loin que celles contenues dans l'armistice franco-allemand de juin 1940. Ainsi, les troupes américaines peuvent-elles disposer librement de leur propre monnaie en AFN, leurs déplacements sont entièrement libres et leurs actes soumis uniquement à la justice militaire américaine. En échange, l'autorité de Darlan est reconnue et assurance est donnée que les unités françaises resteront sous commandement français (mais sous l'autorité supérieure du commandement allié) et que les territoires français demeureront administrés par des Français, "en consultation" toutefois avec les responsables américains. [...]

La politique du Haut-Commissariat est des plus singulière : sur le plan extérieur, retour dans la guerre aux côtés des Alliés ; sur le plan intérieur, poursuite de la Révolution nationale. "Une sorte de Vichy à l'envers sous occupation américaine", selon R. Paxton. Les lois de Vichy demeurent inchangées, y compris dans leur dimension antisémite ; la Légion des combattants est maintenue ; la législation républicaine n'est pas rétablie ; les opposants politiques enfermés en Algérie ne sont pas libérés.

"A Londres et à Alger, on comprend que la situation politique ne saurait rester en l'état bien que Roosevelt s'obstine à considérer que Darlan, de Gaulle et Giraud sont sur le même plan : trois prima donna dont toute décision dépend du commandement en chef américain. La France Combattante décide de ne rien concéder à l'équipe d'Alger, "cette oligarchie sans avenir et sans espoir". Elle suspend les émissions "Honneur et Patrie" qui ne reprendront qu'un mois plus tard, car Maurice Schumann déclare : "Aussi longtemps que l'on garde Darlan à la tête de l'Afrique du Nord, ma conscience m'interdit de continuer ces émissions". La cohésion de l'équipe française de la B.B.C. est mise à rude épreuve ; Jacques Duchesne voit le salut dans la confiance et la discipline" (Crémieux 1975 : 36).

Le chef de l'état-major particulier du général de Gaulle, Pierre Billotte, témoigne que cette décision de Roosevelt ne fut pas une surprise pour les gaullistes : "Comme nous l'avions prévu, Roosevelt allait considérer qu'il devait traiter avec Darlan comme il avait traité avec Pétain. Alors que le général de Gaulle était soupçonné jusque-là de fascisme par le State Department et la Maison Blanche, l'amiral Darlan a été immédiatement à leurs yeux le parfait démocrate avec qui on pouvait s'entendre, l'homme qui avait trahi la cause des Alliés était au contraire l'homme avec qui il fallait traiter puisque apparemment il pouvait donner l'Afrique du Nord. En réalité, les Américains, et c'est là leur défaut principal, ont tendance à toujours vouloir traiter avec le plus accommodant et Darlan avait tellement à se faire pardonner qu'il ne pouvait être que très complaisant dans la négociation. Et cela a donné très rapidement les accords Darlan-Clark, c'est-à-dire des accords de puissance occupante à puissance occupée. La France métropolitaine n'était pas occupée juridiquement par les Allemands dans des conditions pires que l'Afrique du Nord ne l'a été par les forces américaines" (cité par Rondeau *et al.* 1997 : 332).

La fin de l'intermède Darlan.

Le 17 novembre 1942 au soir, l'émission de la B.B.C. "Les Français parlent aux Français" avait donné l'information suivante (qui fut rediffusée pendant plusieurs jours) : "On annonce à l'instant à Washington que le président Roosevelt a déclaré formellement, ce soir, que les arrangements politiques conclus en Afrique du Nord française sont seulement un expédient temporaire justifié uniquement par les nécessités de la bataille. Le président a dit que ces arrangements temporaires avec l'amiral Darlan se justifiaient parce qu'ils avaient épargné la vie d'Américains, d'Anglais et de Français" (Crémieux 1975, III : 28). Le lendemain, dans la même émission, Jacques Duchesne donnait le texte intégral du discours de Roosevelt, dans lequel celui-ci avait déclaré : "Je comprends parfaitement et je partage même le sentiment qui règne en Amérique, en Angleterre et dans toutes les Nations unies, selon lequel aucun accord définitif ne devrait être conclu avec l'amiral Darlan, étant donné ce qui s'est passé pendant ces deux dernières années. [...] L'accord momentané qui existe actuellement en Afrique du Nord et de l'Ouest n'est qu'un expédient temporaire justifié seulement par les nécessités de la bataille. [...] J'ai demandé la libération de tous ceux qui avaient été emprisonnés en Afrique du Nord pour s'être opposés aux efforts tendant à la domination du monde. J'ai demandé aussi l'abrogation de toutes les lois et de tous les décrets inspirés par le gouvernement nazi ou par l'idéologie nazie" (*Ibid.* : 29-30). On a vu que Darlan n'a guère tenu compte des souhaits de Roosevelt concernant la libération des prisonniers ou l'abrogation des lois de Vichy. Mais ce discours laisse entendre clairement que l'opinion publique américaine et britannique n'approuve pas la compromission de ses dirigeants avec Darlan, et que ses dirigeants en sont conscients.

Le dilemme auquel sont confrontés Roosevelt et Churchill se résoudra d'une manière imprévue. Le 24 décembre 1942 au soir, un Résistant de vingt ans, Fernand Bonnier de la Chapelle, tue l'amiral Darlan au Palais d'Été. Traduit le lendemain devant le tribunal militaire permanent d'Alger, il est condamné à mort après un procès bâclé, et exécuté le 26 à l'aube, sur ordre du général Bergeret, avec l'approbation du général Giraud, dont Darlan avait fait le commandant en chef des forces françaises en Afrique (Kersaudy 2004 : 194, note). Les motivations de Bonnier de la Chapelle ont fait l'objet de spéculations diverses, mais son patriotisme ne fait aucun doute : il a été l'un des manifestants du 11 novembre 1940 à l'Arc de Triomphe, et a participé à la préparation du débarquement anglo-américain à Alger (Broche *et al.* 2010 : 176-177). D'ailleurs, selon les Résistants, Darlan "était connu, à l'époque, comme l'homme le plus haï après Laval" (Silvère 1944 : 14).

Le bilan de ces deux mois de la politique de Roosevelt à l'égard de la France est ainsi résumé par l'historien américain Robert Dallek (*in Paxton et al.* 1994 : 50-51) :

Roosevelt, qui considérait de Gaulle comme un allié non fiable, le tint à l'écart de tout ce qui concernait le débarquement. Convaincu que cela entraînerait l'échec de la tentative américaine "de rallier à notre opération une grande partie des forces françaises en Afrique", Roosevelt fit en sorte que de Gaulle ne soit pas même prévenu du débarquement. Quand la collaboration avec l'amiral François Darlan, commandant en chef de toutes les forces de Vichy, fit suite au débarquement, de Gaulle et ses représentants attaquèrent la politique américaine. Lors d'une réunion à la Maison Blanche au cours de laquelle deux des assistants de de Gaulle s'élevèrent véhémentement contre les accords conclus avec Darlan, Roosevelt perdit son sang-froid : "Bien sûr que je négocie avec Darlan," lança-t-il, "puisque Darlan me livre Alger ! Demain, je traiterais avec Laval, si Laval me proposait Paris !"

Les résultats médiocres de cette politique peuvent expliquer en partie la susceptibilité de Roosevelt envers ses détracteurs. Bien que l'accord avec Darlan ait eu pour effet un arrêt rapide de la résistance française, ait épargné des vies humaines et placé Dakar sous le contrôle des Alliés, il n'eut aucune incidence sur la flotte française à Toulon (qui se saborda), et eut peu de répercussions sur les combats pour le contrôle de la Tunisie, où les Allemands envoyèrent rapidement des troupes importantes et où les Français furent incapables d'apporter un appui notable. En outre, il laissa les pro-nazis français en position de force. C'est en raison de ces développements que Churchill, le 9 décembre 1942, dit à

Roosevelt : "Non seulement nous avons ainsi encouragé nos ennemis, mais nous avons en même temps dérouté et découragé nos amis".

Les débuts de la "querelle des généraux" ¹.

Dans la conception initiale de l'opération "Torch", le général Giraud devait débarquer avec les troupes américaines afin de rallier les éléments de l'armée d'armistice française se trouvant en Afrique du Nord. Giraud bénéficiait en effet d'un grand prestige personnel auprès de l'armée, renforcé par sa spectaculaire évasion de la forteresse de Königstein (le 17 avril 1942) ; son patriotisme et ses sentiments anti-allemands étaient reconnus par tous. Il était prévu qu'aussitôt débarqué, il lancerait une proclamation à l'armée française d'Afrique et assumerait le pouvoir sous le contrôle des États-Unis (Kersaudy 2004, 141-142). Mais Giraud, qui se trouve en "zone libre", n'est prévenu qu'à la dernière minute de l'imminence du débarquement. Dans la nuit du 4 au 5 novembre, il quitte la France en catastrophe à bord d'un sous-marin, arrive à Gibraltar le 7 à 11 heures, au PC du général Eisenhower. Ce n'est que le 9 novembre, à 14 heures 30, qu'il atterrit à Blida (près d'Alger), en retard de quatre jours sur le plan initial (Levisse-Touzé 1998 : 238, 250 ; Broche *et al.* 2010 : 695). La veille, les Américains ont négocié avec l'amiral Darlan la reddition d'Alger.

"Les Alliés jouent le "Darlan deal", puis, après le meurtre de l'amiral, la carte Giraud. La ligne Eden ne désarme cependant pas, et, après des mois de négociations, le compromis de la dyarchie Giraud-de Gaulle dans le cadre du CFLN est mis en place à Alger en juin 1943". Tout d'abord, les Britanniques acceptent de jouer cette politique d'équilibre, faisant contrepoids à la volonté américaine d'avantager Giraud. "Puis, en juin-juillet, s'amorce le tournant. Les diplomates britanniques se montrent très intéressés par un rapport rédigé à partir du témoignage d'un journaliste français, Marcel Claude, montrant l'ascension de la Résistance, le ralliement des mouvements résistants à de Gaulle en 1942, leur soutien, ainsi que celui de l'opinion, à de Gaulle contre Giraud" (Robert Frank *in* Résistance 1997 : 84)

À la mort de Darlan, Giraud, soutenu par les Américains, lui succède donc avec le titre de Commandant en chef civil et militaire. Comme son prédécesseur, il maintient le régime de la "Révolution Nationale", s'entoure de pétainistes, et refuse d'abroger les lois de Vichy. Dès le 25 décembre, de Gaulle avait proposé à Giraud de le rencontrer en territoire français afin d'"étudier les moyens de grouper, sous une autorité centrale provisoire, toutes les forces françaises [...] et tous les territoires susceptibles de lutter pour [...] le salut de la France" ; Giraud lui répondit cinq jours après en éludant sa proposition : il était d'accord sur la nécessité de l'union, mais l'atmosphère qui régnait à Alger après l'assassinat de Darlan n'y était guère favorable. Le 1^{er} janvier, une seconde proposition de de Gaulle aboutira au même résultat (De Gaulle 1956 : 71-75 ; Crémieux 1996 : 595 ; Levisse-Touzé 1998 : 282-287 ; Kersaudy 2004 : 195).

"Pour reprendre la forte formule de Jean-Louis Crémieux-Brilhac, avec Darlan puis Giraud, "c'est la France de Vichy qui prend les armes en Afrique pour libérer la patrie et le chef de l'État". [...] Avec le court intermède Darlan, assassiné le 25 décembre 1942, mais encore avec le général Giraud, le maréchalisme et le pétainisme restaient à l'ordre du jour. Fort de sa conception de la guerre réduite au tout militaire et s'appuyant sur la seule carte américaine, Giraud promut une législation et plus encore peut-être une pratique qui s'inscrivaient dans l'héritage de l'Afrique du Nord vichyste" (Peschanski *in* Résistance 1997 : 64).

Cependant, Roosevelt et Churchill ne peuvent pas résister plus longtemps à leurs opinions publiques, scandalisées par le maintien du régime de Vichy en Afrique du Nord, et l'exclusion dont les

¹ L'expression est de Jean-Louis Crémieux-Brilhac (1996 : 595).

Forces Françaises Libres sont l'objet. Les deux dirigeants alliés ont décidé de se réunir au Maroc dès janvier 1943, pour définir leurs priorités stratégiques (en vue du débarquement en Sicile). La conférence se tiendra à Anfa (dans la banlieue de Casablanca), entre le 13 et le 24 janvier 1943. Le 17 janvier, Churchill propose à de Gaulle de ménager un entretien entre lui et Giraud "dans des conditions de complète discrétion et sous les meilleurs auspices". Craignant d'apparaître comme le "poulain" des Britanniques, de Gaulle refuse. Churchill menace alors de supprimer toute aide à la France Combattante s'il persiste dans son refus, mais ajoute que l'invitation émane aussi du président Roosevelt (que de Gaulle aurait dû rencontrer à Washington fin décembre si l'assassinat de Darlan n'avait pas fait annuler ce rendez-vous). Bien que très réticent, mais poussé par le Comité National et par le général Catroux (qui craint que sinon, Giraud ne mène son "entreprise séparée"), de Gaulle finit par accepter l'invitation. Ses discussions avec Giraud, entre le 22 et le 24 janvier, n'aboutissent guère qu'à un constat de désaccord ; mais Roosevelt obtient de de Gaulle que les deux généraux posent pour une photo les montrant se serrant la main... (De Gaulle 1956 : 75-86 ; Levisse-Touzé 1998 : 287-290 ; Kersaudy 2004 : 226-228, 246).

Toujours désireux d'éliminer de Gaulle et de limiter l'influence de la France Combattante, Roosevelt a approuvé, à l'insu de Churchill, deux mémorandum secrets que lui a soumis Giraud, reconnaissant à celui-ci "le droit et le devoir de préserver, sur le plan militaire, économique, financier et moral, tous les intérêts français", lui accordant les moyens d'équiper onze divisions de l'armée d'Afrique, dont trois blindées, et lui promettant huit cents avions (Crémieux 1996 : 599-600 ; Kersaudy 2004 : 244). Toutefois, alors que Roosevelt avait demandé à Giraud la libération des prisonniers politiques et l'abrogation des lois de Vichy, celui-ci s'est contenté de poursuivre la politique de l'amiral : il a conservé les collaborateurs de Darlan, et confirmé la nomination, au poste de gouverneur général de l'Algérie, de Marcel Peyrouton, ancien secrétaire d'État à l'Intérieur de Vichy d'août 1940 à février 1941¹ (Kersaudy 2004 : 194-195) ; "il laisse en vigueur la législation de Vichy, y compris les discriminations antisémites et l'exclusion scolaire des enfants juifs, et il prescrit le regroupement des mobilisés juifs dans les unités de pionniers. Des milliers d'hommes, Français et étrangers, restent internés dans les camps d'Algérie et du Maroc" (Crémieux 1996 : 603). François Kersaudy décrit ainsi ce "Vichy sans Pétain"², et les difficultés qui en découlent pour les négociations entre les deux généraux (Kersaudy 2004 : 256-258, *passim*) :

C'est un étonnant régime qui règne à Alger en ces premiers mois de 1943. [...] Le Maréchal y est encore partout présent en effigie, ses partisans y sont toujours aux commandes et le général qui occupe le Palais d'Été reste leur obligé, depuis un jour agité de novembre où il a manqué son entrée en scène, et un jour non moins agité de décembre où les vichystes du Conseil impérial l'ont installé au pouvoir... Curieux personnage en vérité que ce commandant en chef civil et militaire, dont les témoins de l'époque ont brossé des portraits remarquablement concordants. Ainsi le général Eisenhower : "Giraud détestait la politique. [...] Il voulait simplement des provisions et de l'équipement pour constituer ses divisions de combat et, du moment qu'il les obtenait, il n'éprouvait aucun intérêt pour l'organisation ou la composition du gouvernement. Ses intentions étaient pures, mais ses capacités pour entreprendre une tâche administrative et organique de quelque ampleur étaient douteuses". [...]

Tout cela laisse évidemment une grande latitude à ceux qui, eux, s'intéressent à la politique et sont dans leur grande majorité des vichystes féroce­ment réactionnaires. [...] Leur priorité en politique est naturellement de se maintenir au pouvoir, ce qui ne peut manquer d'affecter les négociations qui vont suivre entre les généraux Giraud et de Gaulle... [...] Giraud, militaire aux conceptions passablement réactionnaires, considère avec quelque effroi la politique du général de Gaulle - et surtout celle de son

¹ Le 22 janvier 1943, à Anfa, au cours du déjeuner qui les réunissait, le général Giraud expliqua à de Gaulle "qu'il ne pensait qu'au combat ; ... qu'il ne voulait pas s'occuper de politique ; ... qu'il n'écoutait jamais quiconque prétendait lui exposer une théorie ou un programme ; ... qu'il ne lisait aucun journal et n'écoutait pas la radio". De Gaulle ajoute que Giraud s'affirma solidaire des "proconsuls", Noguès, Boisson, Bergeret, et Peyrouton "qui avait de la poigne". "Il marqua, enfin, que le caractère élémentaire, populaire, révolutionnaire de la résistance intérieure lui était incompréhensible à moins qu'il le désapprouvât" (De Gaulle 1956 : 94-95).

² L'expression est due à l'historien américain Julian Hurstfield (*America and the French, 1939-1945*, Chapel Hill, University of California Press, 1986), qui parle aussi de "vichisme résiduel" (Kersaudy 2004 : 256).

entourage, ainsi qu'il le reconnaîtra très franchement dans ses mémoires : "Je n'ai aucune objection à faire à un accord entre de Gaulle et moi. [...] Par contre, je ne puis admettre le personnel dont il s'est entouré, et qui rappelle trop les excités de 1936 auxquels j'attribue une grande part dans la catastrophe française".

Il va sans dire que les vichistes de son entourage le poussent résolument dans ce sens, ainsi que le notera également le commandant Paillole : "Autour de Giraud, il y avait trop de feignants, de fuyards, de combinards, de politiciens dans l'expression la plus péjorative qu'on puisse imaginer... Tous avaient des arrières pensées personnelles : "Si les gaullistes viennent, je vais être obligé de céder ma place !" Voilà la vérité ! Giraud n'a pas eu la force ni le pouvoir de vaincre ces difficultés, de les écarter et de faire la fusion tout de suite".

Le mémorandum du 23 février 1943 et la naissance du CFLN.

Lors des entrevues d'Anfa, il avait été convenu que les deux généraux resteraient en contact. De Gaulle a désigné, pour le représenter auprès du général d'armée Giraud, le général d'armée Catroux, ancien gouverneur général de l'Indochine, dont l'influence "sera déterminante dans le rapprochement entre les deux rivaux et dans la constitution du Comité français de la Libération nationale" (Broche *et al.* 2010, 259). Le 26 février 1943, celui-ci remet au général Giraud un mémorandum préparé trois jours auparavant par le Comité National, dans lequel le Comité "demande aux autorités d'Alger de dénoncer l'armistice, d'annuler la législation de Vichy, de restaurer les libertés républicaines et, sur ces bases, d'accepter la constitution d'un pouvoir central provisoire dont seraient exclus les hommes qui ont pris une part à la capitulation et à la collaboration" (Crémieux 1996 : 605).

Giraud s'y rallie en partie : il a déjà libéré, le 5 février, les vingt-sept députés communistes incarcérés par le gouvernement Daladier à la Maison Carrée (Alger) ; fin février, il libère les "comploteurs gaullistes" déportés à Laghouat après l'assassinat de Darlan, et le 3 mars, il dissout le Service d'Ordre Légionnaire. Le 14 mars 1943 enfin, à l'occasion d'une réunion patriotique des Alsaciens-Lorrains, il prononce "le premier discours démocratique de sa vie". Ce discours répond au mémorandum en proclamant que le peuple français n'a pas accepté l'armistice, que la législation postérieure à l'armistice est dénuée de valeur légale, que les discriminations antisémites seront abolies, et qu'après la libération le peuple français formera un gouvernement selon les lois de la République¹. Le lendemain, il écrit au général Catroux que "le moment de l'union est venu" et qu'il est "prêt à accueillir le général de Gaulle afin de donner à cette union une forme concrète". Le 18 mars, le *Journal Officiel* annonce le rétablissement du régime républicain, et la suppression des lois discriminatoires (Crémieux 1996 : 606 ; Levisse-Touzé 1998 : 301-304).

Toutefois, une nouvelle rencontre entre les généraux Giraud et de Gaulle sera retardée par de nombreuses péripéties, dont certaines manqueront de faire capoter les négociations (Crémieux 1996 : 601-621, 628-629, 708-715). De Gaulle ne se rendra à Alger qu'à la fin du mois de mai ; dans la matinée du 30 mai 1943, il atterrira à Boufarik (plutôt qu'à l'aérodrome d'Alger), Giraud souhaitant que son arrivée soit la plus discrète possible. En effet, dans la capitale de l'Algérie, la popularité de de Gaulle est de plus en plus grande : "Il ne fut plus possible, après la conférence d'Anfa, d'interdire qu'on parlât du Général de Gaulle. Sans doute, toutes précautions furent-elles prises. Les censeurs reçurent des instructions qui tendaient à faire apparaître aux yeux du public l'opposition des deux chefs. Toute citation, toute photographie du Général de Gaulle devait être contrebalancée par une phrase, un portrait du Général Giraud" (Silvère 1944 : 23). Cette popularité croissante s'était exprimée lors des manifestations des 1^{er} et 2 mai, et certains "giraudistes" commencent à changer de camp. Pour Jean Monnet, il est urgent de réaliser l'union (Levisse-Touzé 1998 : 312-313).

¹ Ce discours a été rédigé pour l'essentiel par Jean Monnet (représentant officieux de Roosevelt auprès de Giraud), et révisé par le représentant diplomatique officiel de Roosevelt, le diplomate Robert Murphy (Crémieux 1996 : 607-609). À Peyrouton, Giraud "explique que ses déclarations n'ont pas grande importance, mais qu'il les a faites parce qu'il a la certitude de recevoir des Américains tout le matériel nécessaire" (Levisse-Touzé 1998 : 305).

Au cours du mois de mai, deux faits cruciaux se sont produits. D'une part, le français Jean Monnet et le britannique Harold Macmillan ont "fait avaler" à Giraud le texte d'une réponse à de Gaulle, proposant la création d'un comité exécutif central qui s'engagerait à remettre ses pouvoirs, à la Libération, à un gouvernement provisoire garantissant le retour à la légalité institutionnelle (Crémieux 1996 : 706-707). D'autre part, en France occupée, Pierre Brossolette ("Brumaire"), André Dewavrin, dit Passy ("Arquebuse"), André Manuel ("Pallas") et Jean Moulin ("Rex") ont réussi, au cours de périlleuses missions clandestines, à fédérer les mouvements de résistance métropolitains, et à créer le Conseil de la Résistance (qui compte des représentants des mouvements de résistance, des partis politiques d'avant l'armistice, et des syndicats). Le 8 mai, Jean Moulin annonce à de Gaulle le rassemblement derrière lui de la France résistante. André Philip reçoit les trois télégrammes de Moulin le 14. Dans l'un d'eux, Jean Moulin affirme : "Le peuple de France n'admettra jamais la subordination du général de Gaulle au général Giraud et demande l'installation rapide à Alger d'un Gouvernement provisoire, sous la présidence du général de Gaulle, le général Giraud devant être le chef militaire. Quelle que soit l'issue des négociations de Gaulle demeure pour tous, seul chef de la Résistance française". Cet appel est diffusé dans la journée par Radio-Brazzaville, puis porté à Catroux, qui rencontre Giraud le 17 mai. Giraud propose ce même jour à de Gaulle d'"établir immédiatement notre union", et de former un Comité exécutif central ; de Gaulle donnera son accord le 25 mai. Enfin, lors de sa séance inaugurale le 23 mai 1943, sous la présidence de Jean Moulin, le Conseil de la Résistance adopte à l'unanimité une motion confiant au général de Gaulle "un gouvernement unique et fort, qui coordonne et ordonne", le général Giraud assurant le commandement de l'armée (Crémieux 1996 : 681-701 ; Levisse-Touzé 1998 : 313-314).

La composition du CFLN.

Dans l'après-midi de son arrivée à Alger, le 30 mai 1943, le général de Gaulle dépose une gerbe en forme de croix de Lorraine au monument aux morts ; il est ovationné par la foule, qui chante avec lui *La Marseillaise*. Dès le lendemain matin, les réunions de travail commencent, et, en dépit d'un embryon de putsch anti-gaulliste dans la nuit du 1^{er} au 2 juin (De Gaulle 1956 : 107 ; Crémieux 1996 : 861-862 ; Levisse-Touzé 1998 : 315), le CFLN est créé le 3 juin 1943, sous la double présidence de de Gaulle et Giraud. Le lendemain, *l'Écho d'Alger* publie le premier communiqué officiel, sous le titre : "Une journée décisive pour l'histoire de France" (Levisse-Touzé 1998 : 316). La composition du CFLN a varié plusieurs fois pendant les douze mois de son existence (du 3 juin 1943 au 3 juin 1944), en raison des affrontements entre les partisans du général Giraud et ceux du général de Gaulle.

La composition initiale du "Comité d'Alger".

L'ordonnance du 3 juin 1943, signée de Giraud et de Gaulle, stipule (De Gaulle 1956 : 489-490 ; Crémieux 1996 : 865) :

Art. 1^{er}. - Il est institué un pouvoir central français unique qui prend le nom de Comité français de la libération nationale.

Art. 2. -Le Comité français de la libération nationale dirige l'effort français dans la guerre, sous toutes ses formes et en tous lieux.

Art. 3. - Le Comité français de la libération nationale exerce la souveraineté française sur tous les territoires placés hors du pouvoir de l'ennemi ; il assure la gestion et la défense de tous les intérêts français dans le monde ; il assume l'autorité sur les territoires et les forces terrestres, navales et aériennes relevant jusqu'à présent soit du Comité national français, soit du commandement en chef civil et militaire.

Le Comité conclut les traités et accords avec les puissances étrangères, les deux présidents accréditent les représentants diplomatiques auprès des puissances étrangères, les représentants étrangers sont accrédités auprès d'eux.

Art. 4. -Conformément aux documents échangés antérieurement entre le Comité national français et le commandement en chef civil et militaire et, notamment, la lettre du général Giraud du 17 mai 1943 et la réponse du général de Gaulle du 23 mai, le Comité français de la libération nationale exercera ses fonctions jusqu'à la date où l'état de libération du territoire permettra la formation, conformément aux lois de la République, d'un Gouvernement provisoire auquel il remettra ses pouvoirs. Cette date sera, au plus tard, celle de la libération totale du territoire.

Le texte de cette ordonnance n'ayant été publié que le 10 juin au *Journal Officiel*, une déclaration précisait le 3 juin (De Gaulle 1956 : 488-489) :

Les généraux de Gaulle et Giraud comme présidents, le général Catroux, le général Georges, MM. Massigli, Monnet et Philip comme membres, constituent le Comité français de la libération nationale, qui sera ultérieurement complété par l'adjonction d'autres membres.

Le Comité national ainsi constitué est le pouvoir central français. [...]

Conformément aux lettres échangées entre les généraux Giraud et de Gaulle, le Comité remettra ses pouvoirs au gouvernement provisoire qui sera constitué, conformément aux lois de la République, dès la libération totale du territoire. [...]

Le Comité s'engage solennellement à rétablir toutes les libertés françaises, les lois de la République et le régime républicain, en détruisant entièrement le régime d'arbitraire et de pouvoir personnel imposé aujourd'hui au pays.

La composition initiale oppose deux "giraudistes", Joseph Georges et Jean Monnet, à trois "gaullistes", Georges Catroux, René Massigli et André Philip. Le 7 juin sept nouveaux membres sont recrutés. Trois sont proposés par Giraud : Jules Abadie, Maurice Couve de Murville, et René Mayer ; quatre sont proposés par de Gaulle : Henri Bonnet, André Diethelm, René Pleven, et Adrien Tixier. À cette date, sur les quatorze membres du Comité, huit sont "gaullistes", et six "giraudistes" (De Gaulle 1956 : 112, 493 ; Crémieux 1996 : 862-863).

La "querelle des généraux" : suite et fin.

Le lendemain 8 juin 1943, les membres du Comité présents à Alger¹ se réunissent ; ils ne parviennent pas à se mettre d'accord sur le problème de la subordination du militaire au politique. De Gaulle "demande au Comité de reconnaître l'incompatibilité entre les fonctions de "commandant en chef effectif" et celles de président ; le pouvoir militaire doit être subordonné au pouvoir civil. Giraud, s'il optait pour la fonction de commandant en chef effectif, devrait prendre dès que possible un commandement de campagne et cesser par là même de faire partie du gouvernement. [...] Giraud ne veut rien entendre. L'armée est sa chose ; Georges le soutient ; l'appui américain renforce son intransigeance. De Gaulle applique pour la deuxième fois sa tactique familière, la rupture". Il avise les membres du CFLN qu'il "refuse de s'associer aux travaux du Comité tel qu'il fonctionne" et présente sa démission. Le 9 juin, il leur adresse la lettre suivante (De Gaulle 1956 : 113-114 ; 493-494) :

Il y a aujourd'hui huit jours que nous avons réalisé, pour pouvoir diriger l'effort français dans la guerre, une soi-disant unité et constitué le Comité français de la libération nationale, en affirmant que ce Comité tiendra lieu de Gouvernement français.

Or, depuis cette date, tout révèle que "l'unité" n'existe pas et qu'il n'y a pas, en réalité, de gouvernement.

¹ Les nouveaux membres se trouvant à Londres sont empêchés par le gouvernement britannique de partir pour Alger, sous des prétextes divers ; ils devront attendre dix jours l'autorisation de quitter Londres (De Gaulle 1956 : 109).

Bien plus, nous voyons les affaires civiles et militaires dans un état d'anarchie dont certains énergumènes, ou intrigants, ou dévôts de Vichy, ou même agents de l'ennemi, profitent pour pratiquer le sabotage et créer, à tout moment, une atmosphère de "putsch".

La moindre question, qui devrait être réglée en quelques instants et donner lieu à une exécution immédiate, nous engage dans des discussions aussi interminables que désobligeantes.

C'est ainsi que nous ne sommes même pas parvenus à trancher, en matière militaire, le problème des pouvoirs respectifs du gouvernement et du commandement dont la solution logique et nationale crève les yeux. [...]

Je manquerais donc à mon devoir si je m'associais plus longtemps aux travaux du "Comité français de la libération nationale" dans les conditions où il fonctionne et je vous prie, en conséquence, de ne plus m'en considérer comme membre, ni comme président.

Les Alliés sont inquiets. Le 11 juin, Churchill avertit de Gaulle que, s'il maintient sa démission, il ne sera pas autorisé à regagner l'Angleterre ; le 14, il fait approuver par le *War Cabinet* l'arrêt des versements à la France Libre. De son côté, Roosevelt (poussé par Murphy) déclare qu'il refusera d'équiper l'armée d'Afrique si Giraud n'en a pas le commandement ¹. Le 15 juin, le Comité refuse la proposition de Giraud et Georges de prendre acte de la démission de de Gaulle. Le 17, les commissaires appelés de Londres et de Washington étant enfin arrivés à Alger, de Gaulle participe à la réunion plénière du Comité ; aucune décision n'étant prise, de Gaulle menace de se replier sur Brazzaville. Le 18, le général Eisenhower, commandant en chef intérimaire en AFN, reçoit de Roosevelt un télégramme affirmant "qu'en aucun cas nous n'approuverons l'éviction de Boisson de Dakar, ni aucun changement dans [le] commandement qui n'ait votre approbation". Le lendemain, Eisenhower convoque de Gaulle et Giraud, pour demander que Giraud conserve toutes ses attributions antérieures ; réponse de de Gaulle : "Vous avez fait état de vos responsabilités de commandant en chef vis-à-vis des gouvernements américain et britannique. J'ai moi-même des responsabilités vis-à-vis du C.F.L.N. et envers la France. Je les porte à certaines conditions, parmi lesquelles il y a d'abord celle-ci que l'interférence d'une puissance étrangère dans l'exercice des pouvoirs français doit être écartée... Vous, qui êtes soldat, croyez-vous que l'autorité militaire d'un chef puisse subsister si elle repose sur la faveur d'une puissance alliée et amie, mais étrangère ?" ². Il demande ensuite à Eisenhower qu'il lui donne confirmation écrite de sa communication, afin de la soumettre au CFLN. Le Comité discute cette proposition les 21 et 22 juin, et propose le compromis suivant : un Comité militaire permanent (présidé par de Gaulle et comprenant Giraud et les chefs d'état major) prendra les mesures concernant les forces françaises ³, les décisions importantes étant décidées par le CFLN en séances plénières. Ainsi, les autorités militaires se trouvent subordonnées au pouvoir politique. Grâce à la compréhension d'Eisenhower, et l'appui du cabinet britannique, le compromis du 22 juin 1943 consolide la position de de Gaulle et affaiblit celle de Giraud. Les Alliés renoncent désormais à éliminer de Gaulle, et "Churchill a même conclu que la démission de de Gaulle serait une catastrophe si elle semblait imposée par l'étranger" (Crémieux 1996 : 866-874 ; voir aussi De Gaulle 1956 : 103-148 , et Kersaudy 2004 : 314-325).

¹ Roosevelt écrit à Eisenhower : "Nous occupons militairement l'Afrique du Nord et l'Afrique Occidentale, [...] en conséquence, aucune décision civile indépendante ne peut y être prise sans notre complète approbation. [...] Nous ne permettrons pas que de Gaulle dirige en personne, ou contrôle, [...] l'armée française d'Afrique" (cité par Crémieux 1996 : 868-869).

² La version donnée par de Gaulle dans ses *Mémoires* (De Gaulle 1956 : 116) diffère légèrement (dans le choix des termes et des expressions) de celle-ci, qu'il avait consignée sur le moment (Crémieux-1996 : 1372, note 34) ; mais sa signification est identique.

³ Ce Comité aura comme première tâche la fusion des éléments séparés de l'armée française (Silvère 1944 : 34).

En juin 1943, selon Jean-François Muracciole (Broche *et al.* 2010 : 316), le CFLN est ainsi composé¹ :

Présidents :	général Charles de Gaulle, général Henri Giraud,
Commissaire à l'Armement :	Jean Monnet,
Commissaire à l'Intérieur :	André Philip,
Commissaire aux Affaires étrangères :	René Massigli,
Commissaire aux Affaires musulmanes :	général Georges Catroux.
Commissaire aux Finances :	Maurice Couve de Murville,
Commissaire à la Communication et à la Marine marchande	René Mayer,
Commissaire à la Justice, Santé et Éducation nationale :	Jules Abadie,
Commissaire à la Défense nationale :	général Legentilhomme,
Commissaire aux Colonies :	René Pleven,
Commissaire au Travail et à la Prévoyance sociale :	Adrien Tixier,
Commissaire à la Production et au Commerce :	André Diethelm,
Commissaire à l'Information :	Henri Bonnet.

À partir de cette date, "l'éviction de Giraud, menée par étapes, est étonnamment rapide. Il commet l'erreur fatale de disparaître tout le mois de juillet pour aller aux États-Unis, où Roosevelt l'a invité, puis au Canada et à Londres. Il y est célébré, mais ne s'y grandit pas. Il en revient gonflé de son importance, car Roosevelt lui a confirmé ses promesses d'armement, mais trop visiblement captif de son bienfaiteur. Pendant ce temps, de Gaulle a gouverné. Il s'est installé, il a imposé son autorité, des méthodes de travail contrastant avec les improvisations antérieures et la fin des complaisances pour l'esprit vichyste" (Crémieux 1996 : 876). En outre, trois décrets (31 juillet - 4 août 1943) ont modifié le fonctionnement du CFLN, supprimant la présidence alternée. Mais surtout, l'éviction de Giraud sera précipitée par "l'affaire corse".

L'initiateur de la résistance en Corse, Fred Scamaroni, arrêté par les occupants italiens, s'était donné la mort le 19 mars 1943 pour ne pas parler. Le mois suivant, Giraud, sans en aviser le CFLN, avait envoyé le capitaine de gendarmerie Paul Colonna d'Istria réorganiser la Résistance corse. Après la signature d'un armistice entre les Italiens et les Alliés (8 septembre 1943), Colonna d'Istria annonce à Giraud que les insurgés sont maîtres d'Ajaccio, et demande des renforts. C'est seulement à ce moment que les membres du CFLN et de Gaulle apprennent l'initiative de Giraud. Après discussion, le CFLN soutient l'insurrection, qui réussit, et la Corse est le premier territoire français libéré. Mais "l'affaire corse" a mis en évidence les dysfonctionnements liés à la coprésidence, et au peu de sens politique du général Giraud (De Gaulle 1956 : 142-148, 531-532 ; Crémieux 1996 : 884-892).

Pendant l'été, en l'absence de Giraud, l'autorité et le prestige de de Gaulle se sont accrus : il avait prononcé plusieurs discours à l'occasion de manifestations populaires, en particulier le 14 juillet ; parallèlement, de nombreux gaullistes avaient été placés à des postes clés. D'autre part, en prévision de l'installation de l'Assemblée Consultative Provisoire, qui siègera pour la première fois le 3 novembre 1943, de nombreux représentants de la Résistance métropolitaine sont arrivés à Alger, ce qui modifie encore le rapport de forces en faveur des gaullistes.

Le 2 octobre 1943, une ordonnance abolit de fait la coprésidence : Giraud demeure commandant en chef des forces armées unifiées, et de Gaulle est chargé "de la direction de l'action gouvernementale" (cité par Crémieux 1996 : 1376, note 82). "Le couperet tombe le 9 novembre. Les

¹ Jean-François Muracciole date cette composition du 7 juin 1943, faisant état de "l'effacement" du général Joseph Georges ("giraudiste"), et ajoutant à la liste le général Paul Legentilhomme ("gaulliste"). En fait, il semblerait que le général Georges n'ait quitté le CFLN qu'en même temps que Giraud, lors du remaniement du 9 novembre (Crémieux 1996 : 892 ; Broche *et al.* 2010 : 686), et que le général Legentilhomme n'ait été nommé commissaire *adjoint* à la Défense que le 31 juillet 1943, puis commissaire à la Défense le 25 septembre 1943 (Broche *et al.* 2010 : 871).

membres du CFLN sont convenus de remettre leurs portefeuilles à la disposition du général de Gaulle pour qu'il donne un caractère plus représentatif à l'"organe de gouvernement". Giraud y souscrit. Le remaniement consacre son expulsion et celle de Georges. [...] Giraud se bornera jusqu'en avril au rôle d'un commandant en chef réduit à une portion de plus en plus congrue" (Crémieux 1996 : 892). Le 7 avril 1944, ses fonctions de chef des armées seront supprimées. Refusant le poste d'inspecteur général des armées, il se retirera de la vie politique.

La composition du CFLN en mai-juin 1944 et les réponses au sondage du S.S.S.

"Le remaniement de novembre 1943 fait de celui-ci [le CFLN] un gouvernement d'union nationale à dominante de gauche" (Crémieux 1996 : 895). Sur dix-huit commissaires, on compte six anciens parlementaires (deux radicaux, trois socialistes, un modéré), quatre représentants des mouvements de Résistance métropolitaine, quatre "vétérans de la France Combattante", et quatre "techniciens de renom" (Crémieux 1996, 896-987). Un dernier remaniement le 4 avril 1944 se traduit par deux ré-affectations, et trois nominations de nouveaux commissaires (dont deux communistes) ; d'où la configuration suivante au moment de l'enquête du S.S.S. (De Gaulle 1956 : 547-548, 569 ; Crémieux 1996 : 896-987, 952 ; Broche *et al.* 2010 : 317) :

Président :	général Charles de Gaulle
Commissaire d'État :	François Billoux,
Commissaire à l'Intérieur :	Emmanuel d'Astier de la Vigerie,
Commissaire à l'Information :	Henri Bonnet,
Commissaire à l'Éducation Nationale :	René Capitant,
Commissaire d'État chargé des Affaires musulmanes :	général Georges Catroux,
Commissaire aux Prisonniers, Déportés et Réfugiés :	Henri Frenay,
Commissaire à la Marine :	Louis Jacquinot,
Commissaire aux Affaires étrangères :	René Massigli,
Commissaire aux Communications et aux Transports :	René Mayer,
Commissaire aux Finances :	Pierre Mendès-France,
Commissaire à la Justice :	François de Menthon,
Commissaire en mission :	Jean Monnet,
Commissaire chargé des rapports avec l'AC :	André Philip,
Commissaire aux Colonies :	René Pleven,
Commissaire d'État chargé des commissions interministérielles :	Henri Queuille,
Commissaire au Travail et à la Prévoyance sociale :	Adrien Tixier.
Commissaire à la Guerre :	André Diethelm,
Commissaire à l'Air :	Fernand Grenier,
Commissaire au Ravitaillement et à la Production :	Paul Giaccobi,
Commissaire à l'Administration des territoires métropolitains libérés :	André Le Troquer.

L'un des commentaires recueillis lors du sondage du S.S.S., bien que favorable au "Comité d'Alger", traduit ainsi le fort sentiment d'antiparlementarisme partagé par une majorité des Français : "de toutes façons, certains de ses membres - anciens politiciens -, ne devraient pas s'y trouver"¹. À la date de l'enquête du S.S.S., sur les vingt commissaires que compte le CFLN, huit ont eu des mandats électifs sous la troisième République. Un critère commode pour évaluer le patriotisme des parlementaires (députés et sénateurs) est leur vote à l'occasion de l'octroi des pleins pouvoirs au maréchal Pétain, le 10 juillet 1940. Certes, quelques-uns de ceux qui ont voté en faveur des pouvoirs spéciaux s'en sont ensuite repentis, et ont rejoint la Résistance ; c'est par exemple le cas de Max Hymans, député de l'Indre (socialiste). Toutefois, aucun des huit parlementaires devenus membres du

¹ Un autre commentaire, hostile celui-là, reprend un des thèmes de la propagande de Vichy : "il prouve à chaque instant - par la présence d'anciens parlementaires, par celle des communistes et par les rivalités dont il est le siège -, qu'il ramènera la France à l'état où elle se trouvait avant la guerre, c'est-à-dire prête à une nouvelle défaite".

CFLN n'avait voté les pleins pouvoirs à Pétain. Deux font partie des 80 (sur 671 votants) qui se sont prononcés contre : André Philip, député du Rhône (socialiste) et Paul Giaccobi, sénateur de la Corse (radical). Un parlementaire s'est abstenu : Henri Queuille, sénateur de la Corrèze (radical) et ancien ministre. Un autre était absent lors du vote : Louis Jacquinot, député de la Meuse (Alliance républicaine et démocratique), ancien sous-secrétaire d'État à l'Intérieur du gouvernement Reynaud. Deux s'étaient embarqués sur le *Massilia* en vue de continuer le combat en Afrique du Nord : Pierre Mendès-France, député de l'Eure (radical de gauche) et ancien sous-secrétaire d'État au trésor du gouvernement Blum, et André Le Troquer, député de Paris (socialiste). Enfin, n'ont pu prendre part au vote le député des Bouches du Rhône François Billoux (communiste), incarcéré depuis octobre 1939 et déchu de son mandat de député, et le député de Saint-Denis Fernand Grenier (communiste), alors sous les drapeaux, et déchu de son mandat après le 9 janvier 1940 ¹.

CFLN, ou Assemblée Consultative Provisoire ?

On a vu que, dans la plupart des réponses à la question 4B, un thème récurrent est la crainte de retomber dans les errements de la troisième République ; cet antiparlementarisme, déjà très affirmé avant la déclaration de guerre, avait été renforcé par la propagande des autorités de Vichy (en particulier avec les échos fortement orientés du procès de Riom). Or, s'ils voulaient être reconnus par les puissances étrangères, les dirigeants de la France Combattante devaient intégrer dans leurs rangs des représentants de tous les courants opposés à l'occupant : mouvements de Résistance de toutes obédiences, mais aussi organisations et syndicats dissous ou interdits par l'État français (et, parmi ceux-ci, les partis politiques qui avaient refusé les pleins pouvoirs au maréchal Pétain et s'étaient opposés à la collaboration avec l'ennemi).

À ce sujet, l'antiparlementarisme des réponses à la question 4B laisse subsister un doute : les personnes interrogées ont-elles fait la différence entre le "Comité d'Alger" (CFLN), qui n'est pas un parlement, mais un organe exécutif, et l'"Assemblée Consultative d'Alger" ², qui fait fonction de parlement ? Dans le contexte de l'époque, compte tenu des difficultés pour les Français métropolitains d'être informés correctement sur ce qui se passait du côté de la France Combattante, il ne leur était pas facile de se faire une idée précise des attributions et de la composition des diverses instances siégeant en Afrique du Nord.

Par sa composition, l'"Assemblée Consultative d'Alger", de son vrai nom "Assemblée Consultative Provisoire" (ACP), répond aux exigences de représentativité souhaitées par les Alliés, et apparaît de ce fait comme une étape vers le rétablissement des institutions républicaines. L'ordonnance du 17 septembre 1943, qui la crée, dispose, dans son article premier : "Il est institué une Assemblée consultative provisoire chargée de fournir une expression aussi large que possible, dans les circonstances présentes, de l'opinion nationale. Cette Assemblée sera dissoute de plein droit à la date où sera constituée l'Assemblée chargée de désigner le gouvernement provisoire". Lors de sa création, elle comprend 20 représentants des organismes de résistance métropolitaine, 10 représentants de la résistance extra-métropolitaine, 7 membres du sénat et de la chambre des députés, 6 représentants des conseils généraux, et 10 délégués des trois pays du Maghreb (De Gaulle 1956 : 539-541). Au moment de l'enquête, à la suite de l'élargissement du 16 décembre 1943, l'Assemblée compte 103 membres, dont seulement 20 parlementaires (Broche *et al.* 2010 : 92 ; Cointet *et al.* 2000 : 42). Les craintes antiparlementaires, exprimées par les personnes interrogées, ne semblent donc guère fondées, aussi bien pour le CFLN que pour l'ACP.

¹ Ce jour là, revenu du front et siégeant en uniforme, il avait refusé de se lever lors d'un hommage aux armées...

² C'est ainsi que l'IFOP et le S.S.S. appellent l'Assemblée Consultative Provisoire dans les sondages qu'ils ont réalisés dans les territoires libérés (BIIFOP, n° 2 (16 octobre 1944) : 2 ; SSS, n° 14 : 38).

Les membres du CFLN sont-ils capables de gouverner ?

Les autres craintes présentes dans les réponses à la question 4B concernent l'aptitude à gouverner des membres du CFLN ("en attendant de les voir à l'œuvre"). Comme le souligne le commentaire qui clôt le *Cahier* n° 6, les personnes interrogées "ont systématiquement développé un point de vue plus ample : le Comité d'Alger en tant que symbole et en tant que gouvernement possible pour la France de demain".

Pour les huit parlementaires membres du CFLN, leur expérience politique est attestée par la durée de leur mandat, et par les fonctions qu'ils ont exercées. Parmi les douze commissaires qui n'ont pas eu de mandat électif, on compte :

- quatre hauts fonctionnaires : Henri Bonnet, qui a dirigé l'Institut International de Coopération Internationale (Paris) ; André Diethelm, inspecteur des Finances, qui a été directeur de cabinet de Georges Mandel au ministère des Colonies ; René Massigli, diplomate, qui a été directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, puis ambassadeur à Ankara ; Adrien Tixier, ancien vice-président de l'union française des associations d'anciens combattants, devenu spécialiste du droit du travail, qui a été directeur adjoint du Bureau International du Travail.

- trois hommes d'affaires de haut niveau : René Mayer, ancien Conseiller d'État, qui a été administrateur de sociétés (Air France, puis Chemins de fer du Nord) ; Jean Monnet, ancien Secrétaire général adjoint de la Société des Nations, conseiller financier et homme d'affaires international, qui a présidé en 1939-1940 le Comité de coordination franco-britannique (chargé d'acheter du matériel militaire aux États Unis) ; René Pleven, qui a été directeur général pour l'Europe d'une grande société américaine de téléphonie, puis, après la déclaration de guerre, chef adjoint du Comité de coordination franco-britannique.

- deux éminents juristes, par ailleurs Résistants : François de Menthon, professeur de droit public à l'université de Lyon, ancien secrétaire de l'"Action catholique", qui est l'un des fondateurs du journal clandestin *Liberté*, dont la fusion avec *Vérité*, d'Henri Frenay, donnera naissance au mouvement "Combat" ; René Capitant, professeur de droit à l'université de Strasbourg, qui, muté à Alger, y a créé l'antenne algérienne du mouvement "Combat".

- deux militaires de carrière ayant fait preuve de capacités d'organiseurs : le général d'armée Georges Catroux, que Georges Mandel avait nommé gouverneur général de l'Indochine ; le capitaine Henri Frenay, le fondateur du Mouvement de Libération Nationale, dit "Combat", du nom de son journal.

- un ancien officier de marine devenu journaliste, Emmanuel d'Astier de la Vigerie, fondateur du mouvement "Libération-Sud".

Pendant que se déroulait l'enquête, l'ordonnance du 3 juin 1944 a transformé le CFLN en Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), sous la présidence du général de Gaulle. L'ordonnance précise que "cette nouvelle dénomination ne modifie en rien les dispositions des textes en vigueur relatives, d'une part, à l'institution et au fonctionnement des pouvoirs du Comité français de la libération nationale, d'autre part, à la constitution du Gouvernement provisoire lors de la libération de la France" (De Gaulle 1956 : 575). Mais, outre sa portée symbolique, ce changement d'appellation souligne que l'ex-CFLN est bien un organe exécutif.